

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2011

DU 3 FEVRIER 2012

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée - Chant
2. Appel nominatif
3. PV séances constitutives, correspondance, communications
4. Analyse de la participation 2011
5. Rapport du trésorier
6. Rapport des vérificateurs
7. Budget 2012 - fixation des cotisations
8. Rapport du directeur
9. Rapport du président
10. Adoption des rapports
11. Nomination statutaire : - du comité
- des vérificateurs de compte
- des délégués
12. Activités 2012 - 2013, gains accessoires
13. Divers, tour de table
14. Clôture de l'assemblée.



1. Ouverture de l'assemblée - Chant

Pour commencer, un joyeux anniversaire est souhaité à Blaise.

La convocation à l'assemblée générale a été faite soit à Cornaux, soit par courriel. L'ordre du jour a été modifié.

Personne ne demande une rectification de l'ordre du jour.

Un chant est entonné par nos joyeux lurons.

2. Appel nominatif

Douze membres sont présents, plus le directeur, la trésorière, l'assesseuse et la secrétaire.

Sont excusés : Christian, JB, Martin, Michel, René et Serge.

Une liste des membres circule où il est demandé d'ajouter la date du début d'activité dans une société chorale, soit dans le canton, soit hors-canton.

3. PV Séances constitutives, correspondance, communications

Le procès-verbal de l'assemblée constitutive est accepté, ceci sans relecture.

Convocation à l'assemblée générale des délégués. Comme chaque année, des membres honoraires sont fêtés à l'assemblée générale. Proposition est faite que les membres honoraires soient présentés par l'autre chœur (si le membre faisait déjà partie d'un chœur) et, dans les cas où le membre fait uniquement partie d'Acapel'HOM ou chante dans un chœur qui ne fait pas partie de la Société cantonale des chanteurs neuchâtelois, il sera présenté par ce dernier.

La proposition est acceptée.

Pour cette année, les deux délégués seront Pierrot Leuba et Denys Schallenberger.

Le Chœur du Van recommencera cette année. La première répétition est fixée au samedi 25 août 2012 avec des concerts prévus en mai 2013.

Bernard Guye donne certains détails concernant le Chœur du Van. Il s'agit d'un chœur éphémère qui travaille par projet. C'est l'occasion de faire appel à d'autres chanteurs. Il s'agit d'un grand chœur a capella.

Le programme sera composé d'une partie de pièces de la renaissance ainsi que deux grandes pièces des motets de Mendelssohn à huit voix ainsi que de pièces modernes.

Il est nécessaire de faire de la publicité afin que tout monde puisse participer.

Afin que le chœur puisse démarrer, il faut au minimum 80 voire 85 chanteurs inscrits.

Les répétitions ont lieu à quinzaine.

Les dates sont à peu près planifiées. Il serait bien de faire de la pub pour les personnes de l'Aurore.

Un cachet a été demandé à la Croche-Chœur pour la participation au concert du mois d'avril 2012.

Le budget pour le concert de la Croche-Chœur est de CHF 104'000.- et la société espère atteindre CHF 104'000.- de recettes. Actuellement, ce dernier n'est pas du tout équilibré.

Actuellement, la réponse a été négative. Toutefois, s'il y a un bénéfice Acapel'HOM recevra un cachet.

Pour mémoire, un montant de CHF 80.- a été versé pour les partitions.

Au point 12, il sera évoqué une demande de Rémy Gogniat.

4. Analyse de la participation 2011

Une liste des présences est tenue à jour par Pierre-Yves. Après analyse de cette liste, il est constaté qu'il y a encore trop d'absences aux répétitions. Début février 2011, le chœur a commencé avec 19 choristes et l'effectif est le même à la fin de l'année.

5. Rapport du trésorier

L'année comptable débute le 01.02.2011 pour se terminer le 31.01.2012.

Les comptes présentés par notre trésorière font état d'un résultat positif de CHF 488.40.

A noter que dans la fortune du Chœur, il faut ajouter 6 chemises !

6. Rapport des vérificateurs de compte

Les vérificateurs sont Alain Gorgerat et Serge Gaillard.

Alain Gorgerat signale que suite au mandat qui leur a été confiés, les comptes pour l'année comptable du 01.02.2011 au 31.01.2012 ont été vérifiés.

Le bilan ainsi que les comptes concordent avec la réalité et les pièces justificatives. Le bénéfice est de CHF 488.40.

Il recommande d'approuver les comptes et de remercier Catherine Guye pour l'excellente tenue de ces derniers.

Le président remercie Alain Gorgerat et demande à l'assemblée de donner décharge des comptes au 31.01.2012.

Décharge est donnée au comité.

7. Budget 2012 - fixation des cotisations

Sur les cotisations 2011, il n'y a pas de frais Suisa. Le budget de CHF 340.00 sera peut-être augmenté d'une centaine de francs.

La location du collège des Parcs n'existera plus.

Les nouveaux membres devraient payer une cotisation de CHF 200.00 la première année mêmes si les autres paient CHF 100.00.

Acceptation du budget et des nouvelles cotisations au point 12.

8. Rapport du directeur

Pour le bilan de la première année, la première chose qu'il constate, c'est la participations. La force d'un chœur résulte dans sa fusion et lorsqu'il y a une seule répétition où tous les membres sont présents, c'est frustrant.

Des personnes font l'effort de rattraper la répétition qu'ils ont manquée et d'autres moins.

Avec les CD de travail, il trouve que cela pourrait aller un peu plus vite.

L'ensemble sonne bien, voire très bien par moments.

Il est très satisfait des concerts qui ont eu lieu, notamment du premier.

Les problèmes les plus marquants sont la justesse, l'écoute et soigner les attaques. Il peut y avoir aussi plus de nuances.

Il y a également un problème de nombre car s'il y avait une personne de plus par registre, cela sécuriserait.

Il serait peut-être utile pour certains de prendre des leçons de chant. A part ces quelques petits défauts, tout le monde a sa place dans ce chœur.

Des pièces de plus en plus intéressantes seront apprises, à 4 voix, voire 6 ou 8 voix.

9. Rapport du président

Il se déclare très satisfait de l'année écoulée et notamment des 3 concerts qui viennent d'avoir lieu.

Certains détails sont encore à améliorer. Ce job sera du ressort de Bernard. Pour pouvoir y arriver, il y a deux critères supplémentaires, c'est la présence de tous aux répétitions agendées, ceci dans la mesure des possibilités du Doodle et la volonté de se mettre au service de l'ensemble; cela a aussi son importance dans les joies annexes.

L'ambiance est bonne, il faut donc continuer afin de la rendre simplement superbe et inégalée sur la planète Chorale pour le moins neuchâteloise.

Il termine en remerciant tous les membres pour les efforts consentis ainsi que les épouses/conjointes qui ont œuvré pour les agapes d'après-concert.

Merci également à Pascal car sans lui le concert chaux-de-fonnier aurait ressemblé à une longue traversée du Saël ainsi qu'à JB sans qui l'apprentissage des pièces serait très vraisemblablement plus ardu !

Remerciement également à Bernard pour son inlassable travail et tout ce qu'il apporte à Acapel'Hom.

En avant pour la Saison 2 !

10. Adoption des rapports

Les rapports du président et du directeur sont adoptés.

11. Nomination statutaire : du comité, des vérificateurs de compte, des délégués.

Il n'y a pas de commission musicale, c'est Bernard qui fait des propositions de pièces mais reste ouvert à toute suggestion.

Proposition est faite de reconduire pour une année le comité, les vérificateurs de compte et les délégués.

12. Activités 2012 - 2013, gains accessoires

Trois concerts seront fixés au début de l'année 2013.

Acapel'Hom souhaiterait avoir d'autres propositions de concerts. Toutes les propositions seront étudiées.

Le mardi 28 mai 2013 aux alentours de 10 H 30 - 11 H 00, Philippe Bauer sera élu premier citoyen du canton de Neuchâtel et à l'occasion de son élection il souhaite que l'hymne neuchâtelois soit chanté dans la Salle du Grand Conseil. Pour la réception qui aura lieu le soir, c'est la chorale d'Auvernier qui l'anamera.

Le fait qu'il ait choisi Acapel'Hom pourra permettre au chœur de se faire connaître.

La proposition est acceptée par l'assemblée.

Rémy Gogniat a reçu une proposition pour aller chanter avec le Chœur du Van le 1^{er} mars 2012 dans le cadre d'une fête ayant lieu à La Chaux-de-Fonds, à la Place de la Carmagnole. Comme le Chœur du Van n'a pas encore été constitué, il a proposé Acapel'Hom.

Le président a pris contact avec l'organisatrice et il s'agirait d'une prestation de 45 minutes avec un cachet de CHF 500.00 avec les repas et les boissons offertes. Les heures de passage sont encore à définir.

La proposition est acceptée par l'assemblée même si Pascal et Blaise sont en vacances à cette date.

De plus amples précisions seront données le 19 février 2012.

Dans les gains accessoires, il n'y a pas de matchs au loto. Pour les sponsors, donateurs, merci à René.

Proposition est faite par l'épouse de Serge qui fait partie du comité de la Désalpe de Lignières d'organiser une soirée Vintage en marge de cette manifestation, le samedi 22 septembre 2012.

Si l'assemblée accepte cette proposition le comité est d'accord.

L'idée est d'engager un vrai DJ avec un prix d'entrée et cette soirée pourrait attirer 300 à 500 personnes et l'on pourrait escompter un bénéfice de CHF 2'000.00 à CHF 4'000.00. Pour cela, il faut une participation active de tous les membres.

La proposition est acceptée tout en sachant que Walter et Marc ne seront pas là.

Proposition est faite de laisser le prix des cotisations 2012 à CHF 200.00; cette dernière est acceptée.

13. Divers, tour de table

La prochaine assemblée générale aura lieu le 2^{ème} vendredi de février, certainement au même endroit que ce soir.

Enfin, en guise de remerciement pour service rendu et plaisir qu'il nous donne, le président remet une bouteille à Bernard.

14. Clôture de l'assemblée

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est donc clôturée et c'est une fondue qui attend tous les membres d'Acapel'Hom.

Sylviane Benoit